



NOTE SPÉCIALE

**MODE DE FONCTIONNEMENT ET ORGANES
CE 25 SEPTEMBRE 2009.**

Dans la réunion du 30 août 2009, un comité restreint composé de quatre membres a été chargé de se documenter et trouver des informations permettant de préciser le mode de fonctionnement des organes de notre association. Après consultation des textes règlementaires et après avoir pris connaissance du mode de fonctionnement des organismes similaires, voici les précisions nécessaires en ce qui a trait au mode de fonctionnement et aux organes de l'association:

- L'assemblée générale du 1^{er} et 2 août 2009 a élu un conseil d'administration composé de 10 personnes, tous membres de l'Association. Ce conseil d'administration est chargé de gérer les affaires de l'association. (Loi ontarienne sur les personnes morales, article 283).
- La même assemblée générale a élu parmi les administrateurs, les dirigeants de l'association : un président du conseil d'administration, un vice-président, un secrétaire exécutif, un secrétaire exécutif adjoint et une trésorière. (Loi ontarienne sur les personnes morales, article 289-3). Ces dirigeants composent le Comité Exécutif qui a en charge la gestion journalière de l'association. (Voir nos statuts)
- Les autres membres du conseil d'administration composent le comité de suivi, qui est l'organe de suivi des activités de l'association tel que prévu dans nos statuts. [Ils devaient se choisir un coordonateur pour se conformer aux statuts]
- Ainsi donc, notre association est gérée par un CA composé de 10 administrateurs/trices élus tous parmi les membres lors d'une Assemblée Générale. Le CA est composé lui-même de 2 organes, un Conseil Exécutif (5 administrateurs) et un Comité de Suivi (5 administrateurs).

SIGNATURES DES MEMBRES DU CA POUR APPROBATION

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Déo Cuma _____ | - Gilbert Bareberaho _____ |
| - Dr Osso Chabikuri _____ | - Joseph Sendegeya _____ |
| - Justin Muhawe _____ | - Marius Mutazihara _____ |
| - Odette Chirhuza _____ | - Mely Kanyankogote _____ |
| - Dr Clara Chabikuli _____ | - Valéry Ndanze _____ |